

Le 20 décembre 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 20 décembre 2010, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

Adoption de l'ordre du jour

434-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, après avoir ajouté le point suivant à *Autres sujets*, savoir : Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 6 décembre 2010

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

435-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement

436-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste des comptes fournisseurs émise le 15 décembre 2010 et d'autoriser le paiement de ces comptes totalisant une somme de 176 977,09 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Adoption - Règlement numéro 15-2010 concernant l'imposition d'un droit supplétif au droit de mutation

CONSIDÉRANT que la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* stipule que la Ville peut imposer un droit supplétif au droit de mutation dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 15-2010 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

437-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 15-2010, concernant l'imposition d'un droit supplétif au droit de mutation, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Demande de dérogation mineure – 1002, 6^e avenue Pilote

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise par M^{me} Françoise Bélanger et M. Christian Roux, dans une lettre datée du 3 novembre 2010;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder cette dérogation ne portera pas, de l'avis du conseil, atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas accorder cette dérogation mineure causerait un préjudice sérieux aux requérants;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme de la Ville aux termes de la résolution numéro 12-2010, adoptée le 11 novembre 2010;

CONSIDÉRANT l'avis émis par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à l'effet que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du fait que le conseil serait saisi de cette demande de dérogation mineure a été régulièrement donné et publié au moins 15 jours francs avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que M^{me} Danielle Caron, greffière, rapporte au conseil que personne n'a fait valoir, avant la présente séance, d'objection à l'encontre de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucune objection n'est soulevée à l'encontre de cette demande lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

438-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 1002, 6^e avenue Pilote, soit l'augmentation à 140 mètres carrés de la superficie maximale autorisée pour un usage domestique permis, sujet toutefois à ce que l'usage de bureau de professionnel soit localisé à l'étage;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux requérants.

Corporation du Centre Bombardier – Subvention de fonctionnement

439-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière verse une subvention de fonctionnement de 30 000 \$, toutes taxes applicables en sus, à la Corporation du Centre Bombardier, pour aider celle-ci à rencontrer les dépenses inhérentes à ses opérations.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Politique de gestion contractuelle – Adoption

CONSIDÉRANT que, selon la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux* et la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (2010, c.18), chaque municipalité est tenue d'adopter, avant le 1^{er} janvier 2011, une politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique a pour objectif d'instaurer des mesures conformes à celles exigées en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, et, par le fait même, d'améliorer le processus d'attribution et de gestion des contrats municipaux au sein de la Ville;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de politique de gestion contractuelle avant la présente séance, l'avoir lu et approuver son contenu;

440-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, telle que rédigée, la politique de gestion contractuelle de la Ville de La Pocatière et d'autoriser M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général à signer ladite politique, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, de même que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Demande de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth – Installation d'une borne-fontaine

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, aux termes de la résolution numéro 235-2010, adoptée le 1^{er} novembre 2010, concernant l'installation d'une borne-fontaine sur le Rang 4 Ouest, sur la conduite d'amenée d'eau de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville doit, avant d'autoriser cette installation, obtenir d'une firme d'ingénieurs une étude d'impact de cet ajout d'une borne-fontaine sur la conduite d'amenée;

441-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière informe la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth de sa décision d'attendre d'avoir reçu et analysé le rapport d'étude d'impact réalisé par son ingénieur avant d'autoriser l'installation d'une borne-fontaine sur sa conduite d'amenée d'eau brute;

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth doit s'engager à rembourser à la Ville les honoraires et frais payés par cette dernière pour la réalisation de cette étude d'impact;

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth (la municipalité) doit, dans l'éventualité où la Ville consentait à l'installation de cette borne-fontaine, s'engager à respecter les conditions suivantes, savoir;

- Préalablement à l'installation de la borne-fontaine, la municipalité devra faire préparer, à ses frais, les plans et devis relatifs à l'installation de cette borne-fontaine, et faire approuver ceux-ci par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques de la Ville;
- Les travaux d'installation de la borne-fontaine devront être réalisés sous pression par une entreprise qualifiée dans le domaine, à la suite d'un contrat octroyé par la municipalité;
- La municipalité devra, avant l'exécution des travaux, déclarer qu'elle ne pourra tenir la Ville responsable de toute perte, réclamation et de tout dommage résultant d'un manque d'eau ou d'une baisse de pression. Elle devra également déclarer qu'elle ne pourra utiliser la borne-fontaine que pour la protection incendie;
- La municipalité devra enfin s'engager à payer tous les coûts quelconques relatifs à l'installation, à l'entretien, à la réparation et au remplacement de cette borne-fontaine.

Représentation du conseil municipal sur divers comités

442-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière soit représentée au sein des comités et organismes ci-après identifiés par le ou les membre(s) du conseil dont le nom est indiqué en regard du nom du comité ou de l'organisme, savoir :

COMITÉS INTERNES		
DOSSIER	NOM COMPLET	REPRÉSENTANT DU CONSEIL
ACCUEIL ET INTÉGRATION	Comité Accueil et intégration	M. Pierre Darveau M ^{me} Lise Garneau M. Sylvain Hudon
ARÉNA (604, 9 ^e RUE)	Comité de travail – Vocation de l'ancien aréna	M. Claude Brochu M ^{me} Lise Garneau M. Sylvain Hudon M. Steve Leclerc
DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA POCATIÈRE	Comité de développement culturel de La Pocatière	M. Sylvain Hudon
EMBELLISSEMENT ET ENVIRONNEMENT (ET JARDIN COMMUNAUTAIRE)	Comité d'embellissement et d'environnement	M ^{me} Lise Bellefeuille M. Sylvain Hudon
FAMILLE	Comité de la famille	M ^{me} Louise Lacoursière
FÊTE NATIONALE	Comité de la Fête nationale	M. Sylvain Hudon
LOISIR VILLE-PAROISSE	Comité Loisir Ville-Paroisse	M. Claude Brochu M. Steve Leclerc

PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT 2006-2011	Comité de suivi – Plan directeur de développement 2006-2011	M. Claude Brochu M. Sylvain Hudon
SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA POCATIÈRE	Comité du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière	M. Pierre Darveau M ^{me} Lise Garneau M. Sylvain Hudon (d'office)
RELATIONS DE TRAVAIL ET RESSOURCES HUMAINES	Comité des ressources humaines	M ^{me} Lise Garneau M ^{me} Louise Lacoursière
SÉCURITÉ CIVILE	Comité municipal de sécurité civile	M. Steve Leclerc
URBANISME	Comité consultatif d'urbanisme	M. Claude Brochu M. Steve Leclerc

COMITÉS EXTERNES

DOSSIER	NOM COMPLET	REPRÉSENTANT DU CONSEIL
AGROBIOPOLE	Conseil d'administration de l'Agrobiopole BSL	M ^{me} Lise Garneau
BIBLIOTHÈQUE DE LA POCATIÈRE	Comité de bibliothèque de La Pocatière inc.	M ^{me} Lise Garneau
CENTRE BOMBARDIER	Corporation du Centre Bombardier	M ^{me} Louise Lacoursière M. Steve Leclerc
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA POCATIÈRE	Corporation de développement économique de La Pocatière	M. Pierre Darveau M ^{me} Lise Garneau
DÉVELOPPEMENT DE LA MONTAGNE DU COLLÈGE	Corporation de développement de la montagne du Collège	M. Claude Brochu
EN ÉDUCATION, LA POCATIÈRE EN TÊTE !	Comité – En éducation, La Pocatière en tête	M ^{me} Lise Garneau M ^{me} Louise Lacoursière
MATIÈRES RÉSIDUELLES	Comité intermunicipal d'élimination des matières résiduelles (déchets)	M. Sylvain Hudon
MUSÉE FRANÇOIS-PILOTE	Corporation du Musée François-Pilote	M ^{me} Louise Lacoursière
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	Assemblée générale annuelle – Mutuelle des municipalités du Québec	M ^{me} Lise Bellefeuille
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION	Conseil d'administration – Office municipal d'habitation de La Pocatière	M ^{me} Lise Bellefeuille
PARTENARIAT VILLE – GENS D'AFFAIRES	Comité Partenariat Ville – Gens d'affaires	M ^{me} Lise Garneau
SALLE ANDRÉ-GAGNON	Corporation régionale de la salle André-Gagnon	M. Steve Leclerc
SADC DU KAMOURASKA	Assemblée annuelle des membres – Société d'aide au développement de la collectivité du Kamouraska inc.	M. Sylvain Hudon
TRANSPORT ADAPTÉ TRANS-APTE INC.	Trans-Apte inc.	M. Pierre Darveau

QUE les frais encourus par les membres du conseil municipal pour les représentations au sein de ces divers comités, le cas échéant, leur soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 9-2009, établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Union des municipalités du Québec –
Accès aux dossiers de la CSST – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail mise sur pied par l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU que la Ville entend autoriser l'UMQ et des personnes associées à celle-ci à exercer un droit d'accès aux dossiers que possède la CSST concernant la Ville;

443-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière autorise l'Union des municipalités du Québec, à titre principal, et l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc. et Optimum actuaire & conseillers inc., à titre de personnes associées, à exercer un droit d'accès global aux dossiers que possède la CSST concernant la classification, la cotisation et l'imputation du coût des prestations de la Ville, de même qu'un droit d'accès aux dossiers des lésions professionnelles auxquels la Ville a elle-même accès.

QUE M. Michael Schmouth, directeur général, soit autorisé à signer le formulaire *Autorisation d'accès aux dossiers accordée par l'employeur*, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Services récréatifs, culturels et communautaires –
Embauche d'une secrétaire**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Secrétariat - Embauche d'employées surnuméraires

444-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M^{me} Marie-Hélène Harvey, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et M^{me} Véronique Dionne, de La Pocatière, à titre de secrétaires surnuméraires, sur appel, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, pour parer à un surcroît temporaire de travail ou accomplir une tâche spécifique ou pour remplacer une personne salariée absente, avec possibilité pour l'employeur de mettre fin au lien de travail en tout temps avec un préavis de quinze jours;

QUE la rémunération de M^{mes} Harvey et Dionne, pendant qu'elles seront à l'emploi de la Ville, soit celle prévue pour cette catégorie d'emploi à la convention collective de travail du Syndicat des employés de services publics de Kamouraska (CSN).

Travaux publics - Embauche d'employés surnuméraires

445-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER, à titre d'employés surnuméraires sur appel aux Travaux publics, dans la catégorie journalier, M. Pierre Bélanger, M. Denis Lévesque et M. Carl Bossé, tous de La Pocatière, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, pour parer à un surcroît temporaire de travail ou accomplir une tâche spécifique ou pour remplacer une personne salariée absente, avec possibilité pour l'employeur de mettre fin au lien de travail en tout temps avec un préavis de quinze jours;

QUE la rémunération de MM. Bélanger, Lévesque et Bossé, soit celle prévue pour ce type d'emploi à la convention collective de travail du Syndicat des employés de services publics de Kamouraska (CSN).

Halte marine - Demande de financement dans le Pacte rural – Résolution d'appui

CONSIDÉRANT que la Ville est un partenaire important dans le projet de Halte marine à La Pocatière;

CONSIDÉRANT la réussite des trois premières années d'opération de ce projet;

CONSIDÉRANT que cette initiative constitue un enrichissement de notre offre touristique;

CONSIDÉRANT les objectifs d'éducation environnementale poursuivis par ce projet;

446-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie la demande d'aide financière présentée par le Cégep de La Pocatière dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Kamouraska pour le projet de Halte marine à La Pocatière;

QUE la Ville de La Pocatière réitère son engagement financier dans la réalisation de la quatrième année d'opération de ce projet, en 2011, soit le versement d'une subvention de 17 000 \$, le tout tel que détaillé à la demande d'aide financière.

Demande d'accélération du processus de prolongation de l'autoroute – Résolution d'appui

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a annoncé que des travaux de prolongement de l'autoroute 20 seraient réalisés au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître comme prioritaire le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski (Le Bic) afin que cette infrastructure puisse bénéficier d'une aide financière dans le cadre de l'Entente fédérale/provinciale sur les infrastructures;

CONSIDÉRANT que le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski (Le Bic) est reconnu d'intérêt national comme un des axes transcanadiens;

CONSIDÉRANT que le prolongement de l'autoroute 20 permettra de désengorger la circulation routière et aura un impact important pour améliorer la sécurité routière du secteur concerné;

CONSIDÉRANT que la réalisation de l'autoroute 20 favorisera la consolidation du développement industriel du territoire et l'amélioration de la qualité de vie des résidents;

CONSIDÉRANT l'importance du parachèvement d'une infrastructure routière adéquate comme élément incontournable de la stratégie de développement socio-économique pour tout l'Est du Québec;

POUR CES MOTIFS,

447-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière demande au ministre des Transports du Québec, M. Sam Hamad, que soient conclues le plus rapidement possible les ententes requises de manière à accélérer les investissements et la réalisation du prolongement de l'autoroute 20, entre Cacouna et Rimouski (Le Bic).

Autres sujets

Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

M^{me} Danielle Caron, greffière, fait état que tous les membres du conseil municipal ont déposé dans le délai prescrit leur déclaration d'intérêts pécuniaires, conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

Période de questions des membres du conseil municipal

Aucune question n'est soumise par les membres du conseil.

Période de questions des contribuables

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Imposition du droit supplétif – Cas d'exception
- ✓ Subvention totale versée pour le fonctionnement du Centre Bombardier en 2010 – Payée à même les taxes municipales – Écart entre les coûts d'opération de l'ancien aréna et du nouveau
- ✓ Rémunération des élus et allocation de dépenses – Frais de représentation au local couverts par l'allocation
- ✓ Brigadiers scolaires – Conditions de travail

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

448-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 30